



CLUB
PLUi
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Charte du Club PLUi

Sommaire de la charte

1. Préambule	3
2. Objectifs partagés	3
3. Pilotage, animation et rôles	5
3.1. Le niveau national	5
3.2. Les clubs territorialisés.....	6
3.3. Les membres du Club PLUi.....	8

1. Préambule

Depuis sa création en 2012, le Club PLUi s'inscrit dans une logique de mise en réseau de partenaires nationaux et régionaux. L'émergence des clubs territorialisés, relais locaux du Club PLUi, a d'ailleurs permis de renforcer une de ses fonctions : l'accompagnement des territoires avec la mise en place de lieux d'échanges et de partage de pratiques à une échelle de proximité. Il compte aujourd'hui plus de 3 500 membres, dans un esprit d'ouverture à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des PLUi ou intéressés par le sujet.

Le fonctionnement le plus efficient possible du Club PLUi, du niveau national aux clubs territorialisés, est permis grâce à un tronc commun d'objectifs et de valeurs. Le mode d'organisation, les relations entre le local et le national, les modalités de soutien et les rôles de chacun sont sans cesse remis en cause et précisés pour gagner en efficacité collective et capitaliser, à une échelle nationale, sur les bonnes pratiques et les innovations développées localement.

L'objectif de cette Charte est de présenter de façon synthétique le Club PLUi dans son activité, sa composition, ses objectifs, son organisation et les modalités de participation de ses membres, à un moment où son organisation est maintenant déployée sur le territoire métropolitain et son action largement reconnue. Elle n'est pas un contrat, mais un ensemble de principes qui guide l'action et l'organisation du Club PLUi.

La Charte est à la fois un outil de cohésion interne qui rappelle les objectifs et rôles de chacun, et un outil qui véhicule les valeurs et les messages qui légitiment le Club PLUi et qui rassemble les partenaires.

**Sandrine Dretz, cheffe de projet « Réseaux et planification »
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec
les Collectivités Territoriales**

2. Objectifs partagés

Pour l'urbanisme comme pour l'habitat, les transports ou les activités économiques, les communes gagnent à mutualiser leurs moyens et à avoir une vision large de l'aménagement au-delà de leur seul territoire, l'intercommunalité représentant une échelle particulièrement pertinente. Le développement des PLUi s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Pour répondre à cet objectif, le Club PLUi a vocation à fédérer et à faire travailler ensemble les acteurs concernés par une démarche de PLUi (professionnels, élus, techniciens, habitants, ...). Cette ambition se décline à travers trois objectifs majeurs :

- Constituer un **réseau** au sein duquel les acteurs impliqués dans une démarche de PLUi se rencontrent à l'échelle nationale et locale pour favoriser le partage d'expériences entre pairs. Ces espaces d'expression libre animés par l'Etat pour les EPCI et leurs partenaires permettent de favoriser les remontées du terrain dans une approche bottom-up, les questionnements et difficultés rencontrés localement par les EPCI, etc. A l'échelle locale, une organisation selon les contours régionaux le plus souvent permet de mutualiser les compétences, témoignages, de s'appuyer sur des exemples variés, de contextualiser et de disposer d'une masse critique de participants.
- Mettre à disposition de cette communauté des **outils opérationnels** produits collectivement pour l'aider à déployer la démarche PLUi (fiches méthodologiques, argumentaires, outils de pilotage d'actions régionales, décryptages juridiques...).
- **Sensibiliser** et enrichir la réflexion des EPCI qui n'ont pas la compétence PLUi ou qui n'en ont pas encore prescrit et promouvoir les avantages de cet outil.

« Le Club PLUi, qui permet de partager les expériences, est un de ces moments hors cadre (pour les fonctionnaires territoriaux comme pour les élus) très précieux, à valoriser dans notre quotidien. On se crée un réseau, on élargit ses perspectives, on met ses connaissances en question. Et participer, offrir à d'autres notre point de vue, nous permet de même de nous réinterroger, de construire notre raisonnement au frottement des questions posées, de peaufiner l'argumentation. Bref, le Club PLUi, c'est le réservoir d'intelligence collective dans lequel puiser nos premiers comme nos seconds souffles. »

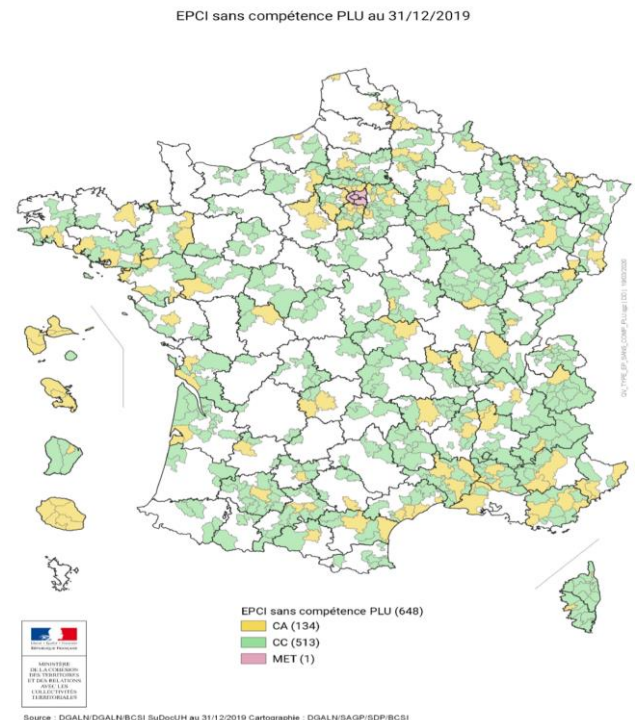
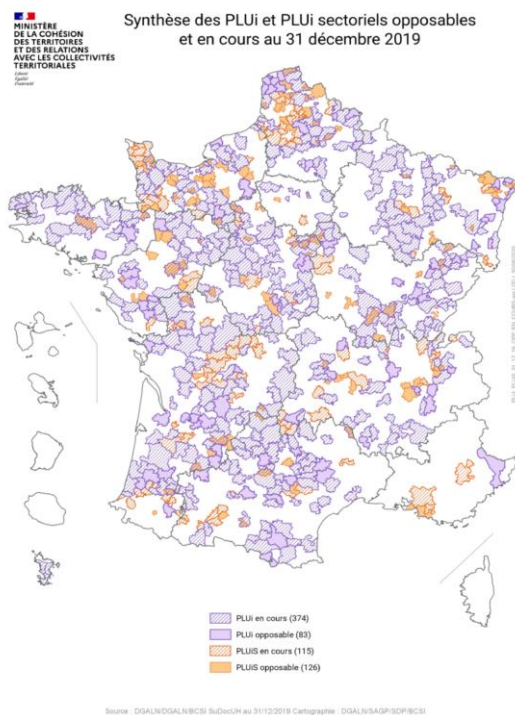
Armelle Gorgues, Responsable de l'Habitat, Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (2018)

« Dans un contexte de développement de la couverture territoriale par les PLUi, le Club PLUi est pour nous un outil précieux pour accompagner les représentants des collectivités, élus et techniciens, dans leurs réflexions et travaux. Cet outil est largement partenarial et ouvert à une grande diversité d'acteurs. En pratique, cela se traduit par l'organisation de réunions thématiques itinérantes. Ces réunions sont construites non seulement pour les collectivités, en fonction des attentes identifiées localement mais aussi avec leur appui, notamment matériel, puisque les collectivités hébergent ces réunions thématiques. Le Club PLUi est aussi un espace de travail au sein duquel les acteurs dans leur diversité réfléchissent ensemble sur des sujets de fond pour aboutir à différentes productions méthodologiques. Ce cadre de travail original permet de prendre le recul nécessaire pour dépasser les rôles et postures traditionnelles. »

Fabienne Perrigouard, Chargée de mission planification, DREAL Bourgogne-Franche-Comté (2018)

Etat des lieux des PLUi en France au 31 décembre 2019

- 631 EPCI compétents en matière de PLUi sur 1258 EPCI au total
- 15 677 communes concernées par une démarche en cours ou approuvée
- Soit 46% de la population



3. Pilotage, animation et rôles

3.1. Le niveau national

Maîtrise d'ouvrage par la DHUP (DGALN, MCT-RCT)

Le Club PLUi est animé et piloté au niveau national par le bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie au sein de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN, MCT-RCT-MTE). Un chef de projet national, accompagné par le Cerema, est identifié au sein de ce bureau. Selon les chantiers menés et les sujets abordés, les travaux du Club PLUi peuvent s'appuyer sur d'autres services ministériels, établissements publics ou opérateurs.

Le niveau national intervient sur les champs suivants :

- Pilotage : mobilisation d'experts, pilotage et financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, animation des instances du Club et organisation des événements nationaux (séminaires, journées des référents, COPIL).
- Accompagnement des intercommunalités par la réalisation de productions et ressources : réflexions nationales ; production de contenus analytiques ; décryptages et production d'éléments de langage sur les évolutions législatives ; identification, analyse, et valorisation de PLUi remarquables sur une thématique ; tenue de groupes de travail donnant lieu à des productions de fonds. Des enquêtes nationales, diffusées auprès des membres du Club PLUi, mobilisent les intercommunalités pour affiner l'accompagnement du Club auprès de ses membres grâce à ces remontées de terrains (attentes, sujets prioritaires, difficultés spécifiques...). Ces productions sont partagées sur un site internet, centre de ressource au quotidien.
- Cohérence et doctrine : garant lors des échanges, production de guides, fiches, décryptages, veille sur les besoins d'évolutions législatives ou les questionnements du réseau qui peuvent faire évoluer la doctrine.
- Représentation du Club PLUi auprès d'autres réseaux, structures et ministères : par ce biais, le Club PLUi, largement identifié, apporte une contribution active aux réflexions nationales, notamment en participant à différents groupes de travail nationaux.
- Communication : kits de communication, animation d'un site internet et d'une boîte mël dédiée, tenue d'une liste de diffusion, production de lettres d'infos... Le site internet permet de relayer l'ensemble des informations, productions, actualités, etc., du Club PLUi et des clubs territorialisés.
- Accompagnement des clubs territorialisés : échanges avec les référents, délégation de crédits de fonctionnement, gestion d'un espace de partage, appui aux événements locaux, accompagnement à la création de clubs territorialisés. Les représentants des clubs territorialisés peuvent également intervenir dans d'autres réseaux ministériels pour montrer la cohérence de l'action de l'État à toutes les échelles et la nécessité de planifier, en amont, tant que faire se peut (EcoQuartier, Action Coeur de Ville, Transition énergétique, Transition écologique, Petites Villes de Demain, etc.) ou dans des réseaux pilotés par d'autres instances (Fédération des SCOT, Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux, etc.).

Principaux temps forts pilotés par la DHUP :

- **Les rencontres nationales des référents** : elles regroupent les référents territoriaux du Cerema et un ou deux représentants de chaque équipe d'appui des clubs territoriaux. Ces réunions ont pour but d'accueillir les nouvelles équipes, de renforcer l'esprit partenarial du Club et les échanges inter-régions, de partager des méthodes d'animation et d'accompagnement des communautés (ateliers, visite-terrain, ...) et d'échanger sur des thématiques qui pourraient faire

l'objet de clubs territorialisés. Ces rencontres sont également l'occasion d'être à l'écoute des référents pour interroger l'évolution du Club.

- **Le séminaire annuel** : le Club PLUi organise a minima chaque année un séminaire d'échanges, qui rassemble l'ensemble de ses membres et de ses partenaires. Il a pour rôle de partager les informations nationales, transmettre les productions nationales et locales de l'année et d'échanger sur l'actualité. L'Etat anime ainsi un lieu de libre expression pour favoriser les échanges entre pairs, notamment entre collectivités. Il donne lieu à des productions de fonds sur les thématiques abordées. L'ADN du Club PLUi consistant à être souple et à s'adapter continuellement dans son organisation, notamment en période de crise économique et sanitaire, des formats alternatifs de type webinaire sont déployés.

Partenaires nationaux - comité de pilotage

Les partenaires nationaux sont issus de différents horizons : AMF (Association des Maires de France), AdCF (Association des Communautés de France), France urbaine (grandes villes et métropoles), Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme), Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), Fédération Nationale des ScoTs, Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux, etc.

Les partenaires enrichissent le Club PLUi notamment par un accompagnement des réflexions d'évolutions de doctrine et législatives, un accompagnement au choix des thématiques à développer dans les réflexions nationales, un relais d'informations auprès de leurs réseaux, leur participation à des actions communes (enquêtes, journées de sensibilisation...)

Certains de ces partenaires participent au comité de pilotage qui se réunit une à deux fois par an sous l'égide de la DHUP. Ils définissent collectivement et valident à travers cette instance les grandes orientations du Club PLUi.

Appui technique du Cerema – comité technique

Le dispositif bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, intervenant aux niveaux national et local assurée par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Le comité technique est composé de membres du bureau en charge des politiques de planification et du Cerema. Il se réunit toutes les six semaines environ pour assurer le suivi opérationnel du Club, avec les référents Cerema qui interviennent directement dans les équipes d'appui des clubs territoriaux.

Le Cerema intervient comme appui technique plus particulièrement sur les champs suivants :

- Accompagnement national : animation des référents Cerema rattachés aux clubs territorialisés, contribution et prise en charge de productions de fond, relais des actions du Club ;
- Accompagnement local : contribution à l'organisation et animation des journées locales, contributions aux productions locales et garant de leur qualité

3.2. Les clubs territorialisés

Localement, le Club PLUi se décline au 1^{er} janvier 2020 en 11 clubs territorialisés afin d'accompagner

les EPCI au plus près des enjeux propres à leur territoire. Les clubs territorialisés ont vocation à rassembler, environ deux fois par an, l'ensemble des membres du Club PLUi d'une région ou d'un ou plusieurs départements, dans le cadre de journées d'échanges et de travail. Ces instances permettent des rencontres pendant lesquelles des problématiques locales mais aussi générales (gouvernance, concertation, habitat etc.) liées au PLUi sont discutées.

Y participent les intercommunalités du territoire, les services de l'État (DREAL et DDT(M)), le Cerema ainsi que toute autre structure souhaitant participer aux travaux (agences d'urbanisme, CAUE, PNR, chambres d'agriculture, syndicat mixte de SCoT, etc.). Cette dimension partenariale apporte un accompagnement particulièrement précieux auprès des collectivités et contribue à la qualité des échanges.

Le périmètre de ces clubs est adapté localement, avec un principe de souplesse et pragmatisme au niveau local, et une grande liberté d'organisation du couple DDT(M) / DREAL selon les contextes, reposant sur l'adaptation aux réalités locales. Cependant, sans s'immiscer sur le mode de pilotage, le périmètre régional pour les rencontres est préconisé, car il permet une mutualisation des moyens (Agences d'urbanisme, taille critique d'EPCI pour garantir des rencontres productives...), et une richesse et diversité d'échanges entre des territoires très différents (métropoles et territoires ruraux ou villes moyennes).

Selon les contextes locaux, un rapprochement avec d'autres cercles de réflexion dédiés aux sujets de la planification peut être envisagé, ou des invitations élargies par les clubs territorialisés des territoires voisins, ...

Équipe d'appui

Chaque équipe d'appui locale est en charge de l'animation d'un club territorialisé.

Leur composition est variable. Elle rassemble selon les cas des représentants de la DREAL, des DDT(M) concernées, d'une ou plusieurs agence(s) d'urbanisme, du Cerema, voire une ou plusieurs communauté(s) motrice(s) compétente(s) en PLU dans la région et/ou d'autres structures (ADEME, Région, CAUE...). Chaque équipe bénéficie de l'assistance d'un référent Cerema de proximité, qui contribue au pilotage et à l'animation locale de ces clubs. Pour chaque équipe d'appui, un animateur (référent local) joue un rôle d'interface avec le référent Cerema et le chef de projet national. Il s'agit le plus souvent d'un représentant d'une DREAL ou d'une DDT(M).

Les clubs territorialisés et leurs équipes d'appui interviennent sur les champs suivants :

- Pilotage des clubs territorialisés et relais local du niveau national (contact avec les EPCI, garant de l'identité du Club sur le fond et la forme).
- Accompagnement des collectivités : tenue de clubs territorialisés, véritable temps d'échanges privilégiés entre EPCI, organisés à un rythme de deux fois par an dans chaque club territorialisé. Il s'agit d'instruire des problématiques identifiées localement, proposer des outils ou partager des bonnes pratiques éprouvées. Les équipes d'appui assurent la préparation (logistique, construction de l'ordre du jour et sollicitation d'intervenants).
- Productions de fonds, relayées sur le site internet du Club PLUi : synthèse des réunions des clubs territorialisés, éléments de doctrine nationaux, autres éléments de doctrine produits localement.

Afin de préserver l'identité propre du club et sa valeur de référence, les sujets traités par les équipes d'appui locales doivent s'inscrire dans les grandes orientations définies par le COTECH et le COPIL. Par ailleurs, les productions et expériences locales doivent avoir valeur de témoignage utile à tous les membres du Club PLUi, et autant que faire se peut, mobiliser les outils nationaux (charte graphique, formats de restitution recourant au cadre national proposé, ...), dans un format de restitution dynamique et synthétique pour être pertinent et attractif pour le plus grand nombre.

3.3. Les membres du Club PLUi

Le Club PLUi est largement ouvert à toute intercommunalité compétente en urbanisme ou non, ainsi qu'à tout autre organisme professionnel, public, ou privé, intervenant dans le domaine de la planification en urbanisme.

Toute personne inscrite à la liste de diffusion du Club PLUi est membre du Club PLUi. Pour rejoindre cette liste de diffusion il suffit d'en faire la demande par mail : club.plui@developpement-durable.gouv.fr.

Les membres ont un rôle de participation active lors des évènements : possibilités d'interventions, de retours d'expériences, de contribution aux productions, d'échanges de pratiques avec les autres territoires,... Le réseau leur permet de faire remonter au sein des clubs territorialisés leurs problématiques particulières, interrogations, retours d'expériences, témoignages.

Pour pouvoir faire bénéficier à l'ensemble du réseau d'un apport qualitatif en termes de pratiques, d'expériences, et de méthodologies, les membres sont régulièrement sollicités, par le biais d'une enquête annuelle et de besoins ponctuels.

Ces échanges entre les membres mettent en avant et permettent de partager les bonnes pratiques de chacun. Ils amènent à réfléchir en commun et, à travers ce réseau, à trouver les réponses aux questionnements que se posent certains EPCI, même après l'approbation du document.

Ces retours d'expérience donnent lieu à la production de fiches ou guides méthodologiques accessibles à tous sur le site du Club PLUi ou à travers ses différents canaux de diffusion comme la lettre d'information du Club.